Réunion du pôle des retraités de la Fonction publique

10 novembre 2026 au siège de l'UNSOR

Participants : Félix VEZIER (ANR) ; Jacques BRILLET et Marie-Françoise GRIALOU (FGR-FP) ; Claude MARCHAL (UNPRG) ; Gérard TANGUY et Patrick TARTELET (UNSOR) ; Patrick FLEURY et Thierry LAUNOIS (UNRP)..

Absents excusés : Marie-Ange LOMBARD (ANR) et Christian LOMBARDO (FNOM)

Le pôle des retraités s'est réuni le 10 novembre 2026 à 10 h au siège de l'UNSOR, 48 rue des Meuniers, 72012 Paris.
L'ordre du jour était principalement consacré au PLF et au PLFSS 2027 ainsi qu'à la situation sociale dans notre pays.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Gérard Tanguy a accueilli les participants à cette réunion.
En introduction, un tour de table est fait sur l'actualité et plus particulièrement sur le budget.
Jacques Brillet nous expose la situation : L'Assemblée nationale a rejeté la partie « recettes » du PLFSS le 23 octobre, ce qui a entraîné le rejet du projet en première lecture. Le volet « dépenses », qui comprend les mesures sur les retraites, n'a donc pas été examiné par les députés. Le texte doit être examiné par le Sénat à partir du 9 novembre. Les mesures ci-dessous sont donc des propositions gouvernementales, que nos expressions et mobilisations à venir doivent bloquer.
Le budget risque fort de passer par ordonnance, ce qui voudra dire que le Gouvernement décidera sans l'avis du Parlement.
Point principal, le projet prévoit de ne pas appliquer uniformément la revalorisation des retraites liée à l'inflation en application du Code de la Sécurité Sociale:

- **Jusqu'à 1 260 € de pensions mensuelles totales** : revalorisation selon l'inflation.
- **Entre 1 260 € et 2 000 €** : revalorisation moindre, selon des modalités qui devraient être précisées.
- **Au-delà de 2 000 €** : le projet prévoit une revalorisation encore plus faible, pouvant aller jusqu'au gel. Le seuil précis évoqué dans le texte est de **2 034 €** ; entre 2 000 € et 2 034 €, un lissage est prévu. Ces seuils portent sur les pensions **totales.**

Un constat : nous avons tous des difficultés à vivre par rapport aux augmentations en tout genre, mais nous avons un pouvoir qui fait œuvre de répression. Il y a une sérieuse dégradation du niveau de vie. On coule les industries françaises. La fraude sociale avoisine les 89 milliards d'euros.

Un commentaire sur le PLFSS :

À titre de simulation, l'étude d'impact citée par les sources envisage une hausse au niveau de l'inflation sous 1 260 €, la moitié de l'inflation entre 1 260 € et 2 000 €, et aucune hausse au-delà. Ce scénario n'est pas à présenter comme un taux définitivement arrêté : il s'agit d'une illustration, et le texte n'a pas été adopté.

Le PLFSS propose de remplacer, pour les pensions prenant effet à partir du **1er juillet 2027**, la majoration proportionnelle de **10 %** accordée aux parents de trois enfants ou plus par une majoration forfaitaire. Son montant et ses modalités devraient être précisés par décret. La mesure concernerait les futurs départs à la retraite ; elle ne signifie pas, **en l'état du projet,** que les majorations déjà attribuées seraient supprimées.

Décrets : Cumul emploi-retraite.

A partir du 1er janvier 2027, les néo-retraité.es verront leur droit au cumul emploi-retraité limité. Pour les personnes partant avant l'âge légal, leur pension sera réduite du montant du revenu d'activité.
Pour celles partant à la retraite entre l'âge légal et 67 ans, leur pension sera réduite de 50 % pour leurs revenus d'activité excédant 7 000 € par an.
Des exceptions sont prévues pour certains personnels soignants dans les déserts médicaux.

Quelques chiffres :

Le déficit constaté de la Sécurité Sociale en 2026 est de 3.29 %.
Le déficit escompté de la Sécurité Sociale en 2027 est de 1.85 %.
Le déficit de l'État prévu pour 2027 est, lui, estimé à 156,4 milliards d'euros pour un budget de 511 milliards d'euros, soit un déficit escompté de 30.60 %.
Le Trésor chiffre l'aide directe aux entreprises à 166 milliards d'euros pour le PLF 2027 (211 milliards de source parlementaire) soit 32 % du budget (41.29 % source parlementaire).
Dividendes versés en 2025 : 107 milliards d'euros pour une croissance de 0.9 % (46 milliards en 2017)
Dividendes versés au premier semestre 2027 pour une croissance estimée à 0.1 % : 60 milliards d'euros.
Le patrimoine privé a bondi de 300 % du PIB en 1970 à 600 % du PIB avec une formidable concentration sur les 0.5 % de foyers fiscaux les plus riches.
Un foyer français sur 3 éprouve, en 2027, de réelles difficultés à payer ses factures d'énergie.
L'indice des prix à la consommation se situe à + 3.4 % en octobre 2026.
Le revenu des ménages par UC a baissé de 0.7 % sur 2025.
Le salaire réel de 2026 est inférieur au salaire réel de 2021.
L'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages diminuera d'environ 0.4 % en 2026. Pour mémoire, la baisse du pouvoir d'achat ne s'est produite que 4 fois depuis 1960.
La production française dans la consommation marque un net recul en 2026 : elle est tombée à 55 % dans l'agriculture, à 41 % pour les produits manufacturés, à 44 % pour le raffinage pétrolier. Pour mémoire, un emploi productif génère trois emplois induits.
Le prix de l'énergie a augmenté de 24.1 % sur un an.
35 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés en 10 ans.
300 millions d'euros du budget de la CNSA sont affectés aux départements sans fléchage.

Majoration pour enfants Article *L18.* En vigueur depuis le 01 septembre 2023

Modifié par LOI n°2023-270 du 14 avril 2023 - art. 12 (V)

I. – Une majoration de pension est accordée aux titulaires ayant élevé au moins trois enfants.

II. – Ouvrent droit à cette majoration : Les enfants légitimes, les enfants naturels dont la filiation est établie et les enfants adoptifs du titulaire de la pension ; Les enfants du conjoint issus d'un mariage précédent, ses enfants naturels dont la filiation est établie et ses enfants adoptifs.

À distinguer du PLFSS, le **projet de loi de finances (PLF) 2027** prévoit de plafonner à **3 000 €** l'abattement fiscal de 10 % applicable aux pensions, contre un plafond actuel de 4 439 € indiqué par le ministère de l'Économie. Cela toucherait le calcul de l'impôt sur le revenu de certains retraités ; ce n'est pas une baisse directe de leur pension. Cette mesure appartient au budget de l'État, et non au PLFSS.

Toutes ces mesures visent à ponctionner les retraité.es de 5.5 milliards d'euros que le pouvoir suppose isolé.es et surtout coupables de leur « égoïsme social ». Nous ne sommes en rien coupables de recevoir ce à quoi nous avons contribué durant notre activité. Nous ne sommes pas isolé.es mais partie prenante du mouvement social.

Face à cette austérité annoncée, un appel à manifester est prévu le 19/11.
Fin de la réunion à 12 h 00 puis repas pris en commun.

PROCHAINE RÉUNION le 24 février 2027
au siège de la FNOM : 45 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS (Métro Chevaleret)